

BIOLOGY | PATHOLOGY | GENETICS | RADIOLOGY

I DE PATERNITÉ

TESTS PRÉ ET POSTNATAUX NON INVASIFS



BASES

Le test de paternité par ADN est l'utilisation de profils ADN pour déterminer si une personne est le parent biologique d'une autre personne. Les tests de paternité peuvent être particulièrement importants lorsque les droits et devoirs du père sont en cause et que la paternité d'un enfant est mise en doute. En Suisse, les tests de paternité sont soumis aux exigences de l'OACA, l'Ordonnance sur les profils d'ADN en matière civile et administrative. Le laboratoire Unilabs est reconnu par l'Office fédéral de la police (Fedpol) pour effectuer des tests de filiation et de paternité.

CONDITIONS

- Aucun test ne peut être effectué à l'insu d'une personne.
- Aucun test n'est effectué sur un enfant mineur sans le consentement de la mère biologique.
- En Suisse, dans le cas d'enfants mineurs, nous sommes obligés par la loi de prélever et analyser la mère biologique.



BÉNÉFICES

RECONNU ET AUTORISÉ

- Test accrédité selon la norme ISO 17025 et autorisé par le Département fédéral de justice et de police.
- Nos rapports sont **juridiquement valables** et peuvent donc être utilisés devant les tribunaux.

PRÉCISION ET VALIDITÉ

- Chaque test est effectué deux fois pour garantir l'exactitude du résultat.
- Le rapport est validé par deux généticiens FAMH.

CONFIDENTIALITÉ

- Rapport confidentiel par e-mail, par courrier ou en personne
- Les tests sont anonymisés à la réception des échantillons.

FACT BOX



CALENDRIER

TEST PRÉNATAL A partir de 8,5 semaines de grossesse (10,5 semaines d'aménorrhée)

TEST POSTNATAL

À tout moment après l'accouchement



TYPE D'ÉCHANTILLON

TEST PRÉNATAL

- 3 tubes de sang périphérique (2 x ADN acellulaire + 1 x EDTA) de la femme enceinte
- 1 tube de sang périphérique (sur EDTA) du père présumé

TEST POSTNATAL

Double prélèvement buccal pour chaque personne



MÉTHODE

TEST PRÉNATAL

Technologie NGS

TEST POSTNATAL

Analyse des fragments par électrophorèse capillaire (22 marqueurs génétiques)



TAT

TEST PRÉNATAL

10 jours ouvrables

TEST POSTNATAL

Maximum 14 jours ouvrables



PRIX

TEST PRÉNATAL

CHF 1100.- (Le paiement est effectué au moment du prélèvement)

TEST POSTNATAL

CHF 550.- (Le paiement est effectué au moment du prélèvement)



RENDEZ-VOUS

F-CH-T: 021 321 40 03 | DNAtest.ch@unilabs.com D-CH-DNAtest.ch@unilabs.com



INFORMATIONS UTILES

www.ch.ch/fr/famille-et-partenariat/maternite-etpaternite/contester-une-paternite